

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 595

Artikel: L'argent cher
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012092>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 595 11 juin 1981
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Victor Ruffy

L'argent cher

Comme de la pluie et du beau temps, des calmes plats et des coups de tabac, pourquoi s'étonner si l'argent est cher ou bon marché? Les vieux bourlingueurs de la finance suisse en ont vu d'autres. Est-ce si lointain — moins de dix ans — les emprunts obligataires de premier ordre à 8%, 8¼%, le fédéral à 7½%? L'amplitude actuelle reste dans le cadre des graphiques ordinaires; la pointe ne crève pas la marge supérieure.

La dernière hausse spectaculaire, qui eut lieu après 1972, à la suite de l'excès de crédit créé par les banques et avant le choc de 1974, avait un caractère national: elle appartenait aux mesures classiques antisurcharge. Aujourd'hui, le phénomène est

international, de nature à dérouter même les plus blasés. Dangereux et profondément inéquitable.

En pesant les mots, il faut souligner qu'il représente une forme, nouvelle par ses dimensions extraordinaires, d'exploitation économique.

Un chiffre: en Suisse, le passage de 4% à 5½% représente pour le seul marché hypothécaire une charge supplémentaire, réellement payée par les locataires, les propriétaires indépendants et les agriculteurs, de deux milliards. Certes, il faut déduire, pour obtenir un chiffre net, la meilleure rétribution de l'épargne (il n'y a pas que de petits épargnants!) mais ajouter la hausse proportionnelle des autres formes de crédit qui chargent les budgets publics, industriels et commerciaux.

A l'échelle internationale, on sait qu'un des pro-

SUITE ET FIN AU VERSO

Le cochon de payant

De décembre 1979 à fin février 1981 (quatorze mois), dans les 71 instituts bancaires qui annoncent à la Banque Nationale Suisse l'évolution des postes de leurs bilans, l'épargne a diminué de 2,69 milliards. Mais le recul, certes général, est avant tout le fait des clients des cinq grandes banques commerciales.

Le détail est le suivant, significatif:

- 5 banques commerciales: -1,54 milliards;
- 29 banques cantonales: -0,92 milliards;
- 37 banques régionales: -0,23 milliards.

Plus de la moitié des retraits viennent des clients des grandes banques (bien conseillés!). Les banques commerciales participent pour 30% à l'épargne nationale. Faites le rapprochement:

plus de 50% des retraits, pour 30% du volume total de l'«épargne»...

* * *

Une hausse du taux hypothécaire de 1% représente 1400 millions de charges supplémentaires pour les emprunteurs.

* * *

1% représente, arithmétiquement, une hausse des loyers de 14% et une hausse de l'indice du coût de la vie de 2,8%.

* * *

Pour qu'une meilleure rétribution de l'épargne compense la hausse de votre loyer, vous devriez posséder Fr. 160 000.—. Mais si vous avez Fr. 160 000.—, placez-les sur le marché international — les banques vous renseigneront. Vous engrangerez ainsi un petit bénéfice net et vous aurez contribué à la baisse de l'épargne, ce qui justifiera une nouvelle hausse des taux nationaux! En-dessous de Fr. 160 000.—, vous êtes un pauvre perdant et un cochon de payant.

L'argent cher

blèmes premiers est l'endettement des pays pauvres¹. Il atteint des degrés inacceptables et insupportables. La hausse persistante du loyer de l'argent non seulement renforcera l'exploitation financière de ces pays, mais acculera certains d'entre eux à la faillite.

Le paradoxe international, c'est que le marché est abondamment ravitaillé en liquidités. Les capitaux à court terme obtenus, entre autres, par la vente du pétrole, dont le produit excède pour certains pays les possibilités de réinvestissement nationales, sont énormes. Dans la mesure où ils peuvent être placés à des taux qui dépassent 10%, le profit est double: d'abord à la vente (de l'or noir), puis au placement du produit de la vente.

Circonstances aggravantes, la convertibilité des monnaies crée une surenchère. Une monnaie faible se défend en offrant des conditions avantageuses.

Mais l'escalade n'a pas de limites. Le dollar voit des placements proches de 20%, quand bien même il est en forte hausse. Que doit dès lors offrir une monnaie dans un pays où il est nécessaire de corriger les risques de perte de change? On signale des 30% français, à un mois de terme. C'est du délire!

La Suisse serait sage de résister à cette politique non-maîtrisée d'argent cher, qui a dérapé au-delà des intentions de redressement conjoncturel.

Le développement du deuxième pilier permet, sans sacrifice particulier, de ravitailler le marché hypothécaire indigène. les banques pourraient d'autre part s'engager à ne pas servir, pour les capitaux suisses, de plaques tournantes orientant systématiquement les placements vers les profits étrangers les plus élevés. Une proportion minimale entre le

placement extérieur au pays et le placement interne est concevable. Une nouvelle forme de quota. Il n'y a aucune raison de se laisser lier par un marché international qui tend à l'absurde. Une politique nationale mérite d'être définie dans ce secteur.

A défaut, quelle explication donnera-t-on à ceux qui dès maintenant, locataires, paysans, ont commencé à payer? «Domaine Public» mènera systématiquement campagne contre cette redistribution injustifiée du revenu national.

¹ Pour mémoire. L'endettement des pays en développement est directement lié au déficit croissant de leurs balances des paiements: 11 milliards de dollars (pays de l'OPEP exclus) en 1973, près de 70 milliards en 1980. L'endettement, devenu inévitable auprès des pays industrialisés, a littéralement explosé pendant la dernière décennie: 75 milliards de dollars en 1970, 340 milliards fin 1979. Les pays fortement endettés consacrent donc chaque année davantage d'argent à payer les intérêts de la dette et, si possible, à rembourser cette dernière: près de 11 milliards en 1971, un tout petit peu moins de 90 milliards en 1980! Le montant du service de la dette des pays en développement était, en 1979, à peu près équivalent à la masse financière (aide au développement, crédits et investissements privés) qui, la même année, était attribuée à ces pays par les pays industrialisés.

EXPLOITATION

La Genève souterraine des clandestins

«Tu sais, c'est une vie un peu dégueulasse.» José, travailleur clandestin pour la deuxième année consécutive, après une année passée sous permis «saisonnier», me présente ses camarades, comme lui sans papiers réguliers, dans le café qui leur sert de point de ralliement.

Combien sont-ils, dans la même situation que José, à Genève? Trois mille, quatre mille, comme l'affirme le Contrôle de l'habitant?

L'estimation est délicate.

Une chose est sûre: on en est venu à créer ainsi une nouvelle catégorie de travailleurs. Leur existence est connue des autorités et admise par elles. Elle permet à certains secteurs de participer à bon compte au «redémarrage» de l'économie genevoise.

La majorité de ces travailleurs sans existence proprement légale est engagée dans l'hôtellerie, la restauration, les entreprises de nettoyage; une minorité dans le bâtiment ou dans certains petits ateliers, liés à la métallurgie du bâtiment.

La plupart de ces travailleurs sont des jeunes que le chômage en Italie, en Espagne ou au Portugal a lancé sur les chemins de l'immigration.

PLUS DUR QUE POUR LES SAISONNIERS

Dans l'hôtellerie, dans la restauration, leur situation est à peu de choses près celle des saisonniers, permis excepté bien évidemment — jusqu'ici, le permis c'était la possibilité d'obtenir un permis annuel après 36 mois d'activité répartis sur quatre ans. Salaires: entre mille francs et mille trois cents francs, nourris à midi (on devine aisément comment); de ce montant sont déduits l'AVS (eh oui!), l'impôt à la source (il n'y a pas de petit profit pour l'Etat), les cotisations à l'assurance-maladie (voyez le clandestin se présenter et justifier de sa situation professionnelle!) et à l'assurance-chômage (toujours plus fou!).

Les clandestins, on les trouve dans toutes les exploitations, quelle que soit leur taille. Lors du séjour d'un chef d'Etat étranger dans un hôtel réputé, la police qui, par mesure de sécurité, procédait à une fouille approfondie des lieux, découvrit une vingtaine de clandestins parqués dans quelque recoin de l'envers du décor. L'affaire, bien entendu, n'eut pas de suite. Double «légalité».

AGENCES SPÉCIALISÉES

Dans le bâtiment ou dans la métallurgie du bâtiment, ce sont le plus souvent les petites entreprises,